

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
Jeudi 6 février 2020

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	08
- Nombre de votants :	07
- Convocation du Comité de Gestion le :	27/01/2020
- Convocation distribuée le :	27/01/2020
- Affichage du compte-rendu le :	14/02/2020

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, membres du Conseil Municipal
 - MME LEROY Marie-Christine, Représentant le Préfet
 - MME BALTHAZARD, MME GARCIA VELERDAS, MME SAAD-SAOUD, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME MONTUELLE, MME WINTER, directrices des écoles

EXCUSÉES :

- M. CARDINAL, Représentant de l'Éducation Nationale
- MME DOLATA, MME PAGELOT, membres du Conseil Municipal
- MME PARENT, MME BURTIN, représentantes des parents d'élèves

ORDRE DU JOUR

- Note de synthèse classes de découverte 2020 - participation financière des familles
- Note de synthèse classes de découverte 2020 - indemnisation de surveillance
- Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Questions et informations diverses :

- Point sur la situation des inscriptions scolaires
- Rappel des dates des dérogations scolaires
- Demande de subvention exceptionnelle / projet danse à l'École d'application du centre

M. BREUILLE préside la réunion et ouvre la séance à 17 h 30.

- Classes de découverte année 2020, participation financière des familles

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération du 22 janvier 2019 fixait la grille tarifaire des participations des familles aux classes de découverte 2019.

Suite à l'attribution d'un nouveau marché à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle, un barème doit être établi quant à la participation financière des familles des élèves de CM2 de l'école d'Application du Centre et de l'école élémentaire de Mouzimpré.

Le séjour 2020 aura lieu au :

Centre Roger Govin à Giffaumont Champaubert (51290)
Lac du Der

Du lundi 6 avril au vendredi 10 avril 2020

Ce barème comprend 10 tranches selon le quotient familial de la CAF sur la base d'un coût de séjour de :

- 290,00 € TTC, pour les enfants domiciliés à Essey-lès-Nancy et Dommartemont, pour lesquels le coût du transport est pris en charge par la commune.
- 308,00 € TTC, pour les enfants domiciliés à l'extérieur.
- 60 € par accompagnateur.

Pour information : le tarif du séjour appliqué par la Ligue de l'Enseignement est de 322,50 € par enfant.

Vu la somme importante demandée aux familles, un paiement échelonné peut être mis en place pour ceux qui le désirent auprès du Trésor Public après réception de la facture.

Il est précisé que le quotient familial pris en compte est celui datant du mois de janvier 2020. Pour les familles n'ayant pas de quotient familial, il leur sera demandé de fournir l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018).

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles

d'accepter le barème 2020 portant sur la participation financière des familles aux classes de découvertes :

QF de la CAF	Essey/Dommartemont	Extérieur
0 à 200	65 €	83 €
201 à 400	90 €	108 €
401 à 600	115 €	133 €
601 à 800	140 €	158 €
801 à 1000	165 €	183 €
1001 à 1200	190 €	208 €
1201 à 1400	215 €	233 €
1401 à 1600	240 €	258 €
1601 à 1800	265 €	283 €
Sup à 1800	290 €	308 €

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

MME POYDENOT s'interroge sur la différence de prix entre un enfant ascéen et un enfant extérieur. MME DEMETZ répond que cela est dû au coût du transport.

- Classes de découverte année 2020 – indemnité de surveillance

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois

éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57€
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2020, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 27,91 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	20,30 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	23,34 €
Indemnité journalière brute	48,21€
Déduction des avantages en nature	- 20,30 €
Indemnité journalière nette	27,91 €

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classe de découverte du 06 au 10 avril 2020 pour l'Ecole de Mouzimpré et pour l'Ecole d'Application du Centre, conformément à la proposition ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

- Débat d'Orientation Budgétaire 2020

M. LAURENT présente le DOB 2020 aux personnes présentes. Il précise que l'excédent de clôture cumulé de 4.300 € ne permettra pas à la Caisse des Ecoles de

subvenir à ses propres besoins jusqu'au vote du budget primitif communal. Elle devra compter de nouveau sur l'acompte de 20.000 € versé début janvier par la commune d'Essey-lès-Nancy pour faire face aux premières dépenses de l'année.

Il est indiqué dans le DOB qu'une subvention exceptionnelle de 1 000€ pourrait être accordée à l'école d'application du centre. Une classe de CP porte en effet un projet particulier, sur le thème de Léonard de Vinci dans une approche artistique.

Mme Montuelle explique que ce projet a été déposé à la DRAC en juin 2019. Il était porté par 3 classes des différentes écoles de la ville : l'école Prévert, l'école Delaunay et l'école du centre. Ce projet fédérateur aurait permis un échange entre les différentes classes de la ville. Les écoles ont reçu récemment une réponse négative. Les 2 écoles maternelles, faute d'aide financière, ont annulé le projet. Toutefois, l'école du centre, et plus particulièrement la classe de Mme Perrollaz s'étant engagée avec un danseur professionnel, sollicite la mairie pour une aide financière. Mme Montuelle explique qu'il n'est pas possible d'embaucher du personnel via la coopérative scolaire. M. LAURENT suggère aux écoles d'écrire à la DRAC afin d'avoir des explications quant à l'absence de soutien sur ce genre de projet.

Le Maire appelle au vote sur le fait qu'il y ait bien eu débat.

- point sur les inscriptions scolaires

Mme LANZONI informe que les inscriptions scolaires ont commencé le lundi 27 janvier et finiront le vendredi 14 février 2020.

Sur les 99 naissances de 2017, voici à ce jour les inscriptions enregistrées :

	Enfants nés en 2017 – rentrée en PS
École Delaunay	10
École Galilée	09
École Prévert	15

Sur les 87 enfants en GS, nous enregistrons à ce jour :

	Enfants nés en 2014 – rentrée au CP
École de Mouzimpré	25
École du centre	22

Les demandes de dérogation scolaire auront lieu du lundi 2 mars au vendredi 13 mars 2020.

- crédit d'investissement informatique

MME PICARD-MORLOT souhaiterait programmer une réunion avec les autres directrices concernant les crédits d'investissement informatique : point sur les besoins, qui s'occupe de la maintenance du matériel ?

M. LAURENT propose aux directrices de recenser leurs besoins à l'instant T et de faire aussi la liste de leurs projets.

Concernant la maintenance du matériel, M. LAURENT ajoute que les services de la mairie rendent parfois service lors de demande mais il précise que cela n'est pas leur travail. Il faudra en effet préciser le qui fait quoi.

La réunion est à fixer après la rentrée des classes, un DOODLE sera proposé aux directrices.

La séance est levée à 18h12.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE



Le Président

